

## **Comité permanent du droit des brevets**

### **Quinzième session**

**Genève, 11 – 15 octobre 2010**

### **ÉTUDE SUR LES EXCLUSIONS DE LA BREVETABILITÉ ET LES EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS RÉALISÉE PAR DES EXPERTS**

*Document établi par le Secrétariat*

1. À sa treizième session tenue du 23 au 27 mars 2009, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a décidé que le Secrétariat “commandera à des experts extérieurs une étude sur les exclusions, les exceptions et les limitations axée, de manière non exclusive, sur des questions suggérées par les membres telles que la santé publique, l’enseignement, la recherche et l’expérimentation, et la brevetabilité des formes de vie, notamment du point de vue de la politique des pouvoirs publics et du développement socioéconomique, compte tenu du niveau de développement économique” (voir le paragraphe 9.c)i) du document SCP/13/7).
2. Le présent document contient en annexe l’étude susmentionnée dont la réalisation a été confiée aux éminents experts ci-après :
  - Annexe I M. Lionel Bently, professeur, Center for Intellectual Property and Information Law, Cambridge University (Royaume-Uni);
  - Annexe II M. Brad Sherman, professeur, University of Queensland (Australie);
  - Annexe III M. Denis Barbosa, professeur, Université catholique de Rio de Janeiro et de Rio Grande do Sul (Brésil);

- Annexe IV M. Shamnad Basheer, professeur, National University of Judicial Science (Inde);
- Annexe V M. Coenraad Visser, professeur, University of South Africa (Afrique du Sud);  
et
- Annexe VI M. Richard Gold, professeur, McGill University (Canada).

3. Cette étude a été coordonnée par M. Lionel Bently.

[Le résumé suit]

## RÉSUMÉ

1. Pratiquement tous les systèmes de brevets prévoient à la fois des exclusions de la brevetabilité et des limitations relatives aux droits des titulaires de brevets. La présente étude vise à dresser un état des lieux de ces exceptions et limitations et à étudier les liens qui existent entre eux.
2. La présente étude a été menée en deux temps. Tout d'abord, des experts régionaux ont produit des rapports sur les législations, la jurisprudence et des analyses fournies par des observateurs dans leurs régions. Ensuite, ces mêmes experts se sont occupés de faire la synthèse du contenu de ces rapports par thème : programmes d'ordinateur, biotechnologie, santé et recherche. La présente étude contient ces synthèses.
3. L'introduction présente un historique et les fondements de diverses exclusions. L'analyse chronologique suggère que, bien que les exclusions de la brevetabilité aient un long historique, l'existence des exceptions est un phénomène plus récent. Dans l'introduction, on mentionne également une augmentation du nombre de normes internationales visant à limiter ou à normaliser les exclusions de la brevetabilité, mais une diminution du nombre de dispositions visant à limiter les exceptions.
4. Dans l'examen des fondements des exclusions, on suggère toute une série de fondements aux exclusions et limitations. Dans de nombreux cas, il en existe différents types. Dans les cas présentés, les exclusions et les exceptions ont des fonctions différentes. Cependant, dans certains domaines, les exclusions et les exceptions jouent des rôles similaires.
5. Il est suggéré dans l'introduction que, bien que les exclusions et les exceptions constituent de véritables options, l'utilisation des exceptions n'a pas été examinée en profondeur. Très souvent, les exceptions peuvent offrir une plus grande souplesse. Il est suggéré dans l'introduction qu'il conviendrait de s'intéresser de près à une utilisation plus large des exceptions, mais également de s'assurer que les normes nationales n'entravent pas l'harmonisation des politiques nationales en matière de brevet.
6. Le chapitre 2, rédigé par M. Brad Sherman, porte sur les exclusions relatives aux programmes d'ordinateur. Dans ce chapitre, l'auteur explique en détail de quelle manière les différentes exclusions sont interprétées dans différents systèmes et énonce les difficultés que rencontrent les offices de brevets et les tribunaux lorsqu'il s'agit de trouver des moyens adéquats de distinguer les objets brevetables des objets non brevetables. Ce chapitre ne recense aucune exception pertinente spécifique en matière de programmes d'ordinateur.

7. Le chapitre 3, rédigé par M. Denis de Barbosa (en collaboration avec Mme Kari Grau-Kuntz), porte sur les exclusions et les exceptions relatives aux formes de vie. Dans ce chapitre, on recense les nombreuses exclusions relatives aux humains, aux formes de vie animale et aux plantes et on examine le lien complexe qui existe entre brevets et systèmes de protection des droits d'obtenteur (par exemple par rapport aux exceptions en faveur des agriculteurs (ce qu'il est convenu d'appeler le "privilège de l'agriculteur")). L'auteur, en l'absence d'une étude empirique rigoureuse, s'abstient de tirer des conclusions en ce qui concerne la dimension du développement.
8. Le chapitre 4, rédigé par M. Shamnad Basheer (en collaboration avec M. Shashwat Purohit) recense les exclusions relatives à la médecine et présente une réflexion sur ce thème. Parmi les principales exceptions étudiées, on peut citer celles concernant les méthodes de traitement et les bonnes mœurs.
9. Le chapitre 5, rédigé par M. Coenraad Visser, recense les exceptions et limitations relatives à la médecine, en particulier les exceptions relatives aux préparations pharmaceutiques, aux importations parallèles, l'exception dite pour l'examen réglementaire ("disposition Bolar") et les exceptions relatives à la concession de licences obligatoires pour l'exploitation de brevets à des fins de protection de la santé publique, et présente une réflexion sur ces exceptions et limitations. L'essentiel de ce chapitre est consacré à ce dernier thème et comprend à la fois une analyse des limitations internationales (article 31 de l'Accord sur les ADPIC et la dérogation de Doha), une classification des différentes démarches adoptées dans les législations nationales, ainsi que des études de cas choisies dans lesquelles les autorités nationales ont octroyé des licences obligatoires dans le secteur pharmaceutique.
10. Le chapitre 6, rédigé par MM. Richard Gold et Yann Joly, porte sur les exclusions et les exceptions visant à promouvoir la recherche et l'enseignement. Les auteurs adoptent une démarche très générale dans laquelle pratiquement toutes les exclusions de la brevetabilité (pas seulement les découvertes, les théories scientifiques ou les méthodes mathématiques) peuvent être considérées comme un "consortium scientifique" facilitant la recherche. Les auteurs examinent par la suite en détail le fonctionnement de diverses exceptions visant à promouvoir la recherche, y compris les exceptions au titre d'une utilisation expérimentale, les exceptions "Bolar" et les exceptions relatives aux droits découlant d'une utilisation antérieure. En conclusion, les auteurs formulent des observations générales (y compris des commentaires sur le lien entre dispositions du droit des brevets et développement économique).

[Fin du résumé et du document]